



## QUESTION CGT CE DU 30 AOUT 2016

Lors de la réunion de négociation Accord Saisons du 23 aout 2016, le RRH LR a indiqué qu'il serait très difficile d'accorder les 3 semaines de congés pour la période estivale 2017 aux salariés de la filière péage du district de SETE du fait de leur « comportement » lors du week-end du chassé/croisé. Nous tenons à vous rappeler que vous ne pouvez légalement traiter différemment des salariés dans une même entreprise selon qu'ils ont été grévistes ou pas. Mr le directeur quelle est votre position ?